

24.22 Accords de marketing

24.22.1 CC est propriétaire de certaines marques officielles, droits d'auteur et autres biens, notamment, mais sans s'y limiter, le nom de l'événement, les logos, la signalisation, la marchandise, les droits de télédiffusion, et souhaite organiser et mettre en oeuvre des programmes de marketing dans le but de promouvoir ses objectifs et soutenir le déroulement de ses championnats nationaux et compétitions. CC travaillera conjointement avec le comité hôte afin d'assurer le maximum de couverture et de rendement de cette promotion.

24.22.2. CC aura le droit de conclure des accords de fournisseurs officiels, de concession de licence ou de commandite, en connexion avec certains produits ou services utilisés lors de championnats nationaux ou de compétitions.

24.22.3. CC aura le droit de d'approuver au préalable la forme, le contenu et la qualité de toute publicité, promotion ou autre utilisation des produits de CC,

24.22.4. Les produits de tout accord de marketing, y compris la contrepartie, seront distribués en vertu des conditions de l'accord et de l'entente relative à l'organisation.

24.22.5. Le ou les comités hôtes devront utiliser, afficher et promouvoir de manière active les produits ou services, qui sont fournis selon les conditions de tout accord. Ces conditions s'appliquent à différentes circonstances quand le ou les comités hôtes participent ou sont liés à un projet, une activité ou un événement sanctionné ou exécuté en conjonction avec des championnats nationaux ou des compétitions.

24.22.6. Le directeur administratif de CC fournira une liste au comité hôte, décrivant les accords de commandite pour les championnats nationaux ou les compétitions.

24.22.7. Le siège social de CC donnera au comité hôte les logos des commanditaires officiels de CC qui seront affichés sur la feuille de couverture de tout document imprimé lié au championnat ou à la compétition.

24.22.8. Le comité hôte peut créer un logo particulier pour le championnat dont il est l'hôte. Le logo intégrera le bloc-logo de CC et identifiera clairement le titre officiel du championnat. CC a le droit de demander des modifications et donnera l'approbation finale.